



## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE RESIDENCE D'ARTISTE 2013

Centre Hospitalier Départemental Georges Daumézon  
1 route de Chanteau  
BP 62016  
45402 Fleury les Aubrais

### I. Objet de la résidence

Etablissement public de santé à vocation départementale, le Centre Hospitalier Georges Daumézon) accueille dans le cadre de son action de sensibilisation à la culture artistique contemporaine, notamment vers les patients et le personnel hospitalier, un(e) artiste plasticien(ne) pour une résidence d'une durée de trois mois.

L'artiste mène un travail de création. Il construit des relations directes avec les patients et le personnel hospitalier.

L'artiste en résidence n'a cependant pas vocation à animer directement des ateliers de pratique artistique avec les patients.

### II. Présentation du porteur de projet

Le Centre Hospitalier Georges Daumézon est responsable du dispositif de soins en santé mentale dans le Loiret (à l'exception du secteur de Montargis, dont le CHD ne gère que les hospitalisations). Le Loiret est divisé en plusieurs secteurs géographiques auxquels correspond une équipe médicale et pluridisciplinaire assurant une continuité de prise en charge (prévention, accueil, soins de proximité, hospitalisations...). 40 structures de proximité sont ainsi réparties sur l'ensemble du département. Les hospitalisations se font sur le site du CHD qui dispose de 218 lits. La durée moyenne d'hospitalisation est de trois semaines.

Au CHD, la culture est partie intégrante du projet d'établissement et coordonnée par un responsable culturel hospitalier et le service culture-communication : le champ de l'action culturelle recouvre à la fois les interventions d'artistes à l'hôpital et l'accès aux institutions culturelles de la région.

De plus, en 2013, le CHD Daumézon fêtera son centenaire avec tout au long de l'année des manifestations et événements.

### Opérateur culturel

Le Fonds Régional d'Art Contemporain du Centre ([www.frac-centre.fr](http://www.frac-centre.fr),) ci-après dénommé FRAC Centre) se positionne en tant qu'opérateur culturel.

Depuis 1983, chaque région de France est dotée d'un Fonds régional d'art contemporain dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de la culture et de la communication. Les missions d'un FRAC sont la constitution d'une collection d'art contemporain, mettant l'accent sur la création actuelle et sa diffusion en région, en France et à l'étranger. Au début des années 1990, le FRAC Centre oriente sa collection sur le rapport entre art et architecture. Le FRAC Centre se tourne alors vers l'acquisition de projets d'architecture expérimentaux et prospectifs des années 1950 à aujourd'hui. Des oeuvres d'artistes sont également acquises en lien avec l'architecture ainsi que des projets d'espace public.

Le FRAC Centre engage son équipe professionnelle dans l'organisation et l'accompagnement de la résidence. Le Frac Centre souhaite développer l'action culturelle en faveur des personnes hospitalisées et du personnel hospitalier en les sensibilisant à la culture artistique contemporaine. Le choix de l'artiste s'établira aussi en lien avec sa collection, centrée sur la relation art et architecture.

## **Description de la résidence**

### **1. Spécificités**

L'artiste propose un projet adapté au contexte de l'univers hospitalier en prenant en compte l'éthique professionnelle et les problématiques institutionnelles spécifiques à l'hôpital pour nourrir sa démarche artistique (architecture du lieu, environnement des services, relations avec les différents publics).

L'implantation de la résidence dans l'enceinte du CHD requiert, de la part de l'artiste, l'engagement à respecter les droits des patients (droit à l'image, protection de la vie privée, non divulgation de présence), la confidentialité et la protection juridique de l'hôpital (droit à l'honneur, respect de la propriété intellectuelle et réutilisation des données à caractère public).

Les documents (livrets et photos) sur les précédentes résidences sont consultables sur le site internet du CHD : [www.ch-daumezon45.fr](http://www.ch-daumezon45.fr) Rubrique : Culture à l'hôpital/ Partenariats culturels)

### **2. Engagement attendu de l'artiste**

Une présence régulière sur le site est demandée.

Par ailleurs, le projet de création de l'artiste s'inscrit dans une logique de proximité et de relation avec les différents publics de la résidence (patients, étudiants, personnels...).

Plusieurs temps de rencontres seront organisés au cours de ces mois de résidence :

- Une présentation de son travail artistique à l'hôpital en début de résidence
- A l'issue de la résidence, une présentation des œuvres produites pendant la résidence qui se tiendra simultanément sur le site du CHD et au FRAC Centre
- Une conférence de présentation au Frac Centre en mai 2013

### **3. Durée :**

La résidence est d'une durée de trois mois du 15 avril au 15 juillet 2013.

La présentation des œuvres aura lieu du 21 novembre 2013 au 20 janvier 2014.

### **4. Budget :**

L'enveloppe comprend notamment les honoraires de l'artiste (4200€) et le financement de la production artistique (4200 €).

Un budget de 2000 € est consacré à l'organisation de l'exposition et à la communication.

### **5. Conditions d'accueil :**

L'artiste est hébergé sur place dans un studio de 30 m<sup>2</sup> pris en charge par le CHD avec accès au restaurant du personnel le midi 5 jours par semaine.

Un référent est nommé au sein du CHD afin de faciliter la résidence de l'artiste et la réalisation de son projet artistique, l'accompagnant dans la dimension humaine, technique et logistique du projet. Les modalités d'une aide technique seront déterminées en accord avec la disponibilité des services et seront indiquées dans le cadre de la convention avec l'artiste.

### **6. Lieu de travail :**

Le CHD met à disposition de l'artiste pour la durée de la résidence un atelier de travail adapté et dédié de 65 m<sup>2</sup>.

### **7. Matériel :**

L'artiste dispose des équipements suivants : ordinateur (pack office), imprimante, connexion Internet, télévision, caméscope (*un véhicule personnel est fortement conseillé*).

### **8. Communication autour de la résidence**

Sont pris en charge :

- La publication d'une brochure couleur présentant le travail de l'artiste résident
- La réalisation, l'envoi et la diffusion d'une affiche et des cartons d'invitation pour le vernissage de l'exposition

### **9. Production et diffusion**

Les œuvres réalisées au cours de la résidence restent la propriété de l'artiste.

### **10. Soutien financier**

La résidence est soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre (Ministère de la Culture), l'Agence Régionale de Santé du Centre et le Conseil Régional du Centre.

## **III. Candidature**

### **1. Dossier de candidature**

Pour être recevables, les candidats devront fournir un dossier comprenant :

- Une note d'intention (1 page maximum) explicitant la pertinence de son projet au regard de la spécificité de la résidence
- Un curriculum vitae
- Un dossier artistique illustré représentatif du travail général de l'artiste. Afin de prévenir les éventuels problèmes techniques et pour faciliter la présentation des dossiers, il est important d'accompagner les supports informatiques de sorties papier. Pour les présentations numériques, il est demandé au candidat de sélectionner des extraits de 3 œuvres significatives selon lui (durée maximum : 10 minutes)
- Une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour du dossier

### **2. Critères de sélection :**

- La résidence est ouverte à un(e) artiste plasticien(ne) parlant français couramment et âgé(e) de plus de 18 ans
- La démarche ou le projet spécifique de l'artiste devra s'adapter aux spécificités de l'établissement psychiatrique accordant une place centrale à la dimension humaine
- L'artiste devra également prendre en considération la nature de la collection du Frac Centre orientée sur l'art, l'architecture et l'environnement.

### **3. Sélection des projets :**

Un comité sélectionnera sur dossier l'artiste invité. Il sera composé de membres représentant les différents partenaires et d'un artiste ayant déjà eu l'expérience d'une résidence.

Le choix définitif se fera après entretien avec les artistes dont la candidature aura été présélectionnée.

La décision finale sera rendue au plus tard le 22 février 2013.

### **Lieu d'envoi des candidatures :**

Le dossier de candidature est à envoyer dans une enveloppe portant la mention « Résidence d'artiste – CHD Georges Daumezon » à :

Centre Hospitalier Départemental Georges Daumezon  
Service Culture-Communication  
1 route de Chanteau  
BP 62016 - 45402 Fleury les Aubrais

**4. Date limite de réception des dossiers de candidatures :**

04 janvier 2013

**Renseignements complémentaires :**

Tous renseignements peuvent être demandés auprès de :

Mady ANDREANI, chargée de mission culture

02 38 60 57 20

[mandreani@ch-daumezon45.fr](mailto:mandreani@ch-daumezon45.fr)

Marie-Ange BRAYER, Directrice, FRAC Centre

Tél : 02 38 62 52 00

[contact@frac-centre.asso.fr](mailto:contact@frac-centre.asso.fr)